ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CHANCELLERIE D'ÉTAT
BUREAU DE LA COMMUNICATION

Budget 2013 de l'Etat de Neuchâtel

Stabilisation des charges

Le budget 2013 présente un excédent de charges de 13,4 millions de francs et les investissements des dépenses nettes de 62,9 millions. L'augmentation de l'endettement est de 47,9 millions, portant la dette prévisionnelle du canton à 1348 millions à fin 2013. Les limites du frein sont tenues puisque le degré de couverture des revenus déterminants s'établit à 0,7% (limite maximale de 2%) et le degré d'autofinancement exactement au seuil minimum exigé de 70%. Le déficit prévu au budget 2013 est le plus bas depuis le début des années 90, grâce à une politique rigoureuse de stabilisation des charges. Le Conseil d'Etat poursuit les efforts de redressement des finances, qui constituera l'enjeu majeur de la prochaine législature, au même titre que le renforcement de la cohésion cantonale.

Faible progression des charges et des revenus

Par rapport au budget 2012, les charges augmentent de 17,3 millions (+0,9%) seulement pour s'établir à 2018 millions. La progression des revenus est légèrement plus marquée. Ces derniers s'accroissent de 21,2 millions (+1,1%) à 2005 millions.

Les principales variations de charges concernent les dépenses de transfert (+27,9 millions; +2,2%), les charges de personnel (+4,9 millions; +1,1%), les biens, services et marchandises (+4,4 millions; +3,3%), les bonifications budgétaires aux fonds (-6,3 millions; -30,3%), les amortissements (-6,1 millions; -7,0%) ainsi que les intérêts passifs (-2,7 millions; -7,3%).

Les principales variations de revenus concernent les recettes fiscales (+14,2 millions; +1,4%), les recettes de transfert (+21,8 millions; +3,3%), les prélèvements à la fortune des fonds et réserves (-10,4 millions; -25,8%) et les revenus des biens (+8,6 millions; +17,4%).

Contrôle accru de l'évolution des charges de transfert

Au vu du renchérissement proche de zéro escompté durant ces prochains mois, le Conseil d'Etat a misé dans la préparation du budget 2013, sur une politique de stabilisation des charges à un niveau proche du budget 2012 ainsi qu'à une limitation des bonifications budgétaires aux fonds. A cet effet, la mise en œuvre des mesures pérennes décrites dans le rapport 11.036 sur le redressement des finances, dont certaines ont été réaménagées ou abandonnées, vont être complétées par des mesures ciblées visant à casser la dynamique de croissance d'un certain nombre de charges, notamment dans le domaine des transferts, par un resserrement des modalités d'octroi et des contrôles renforcés. Malgré une augmentation de près de 28 millions, les charges de transfert présentent une progression plus faible que les années précédentes.
Des montants accrus sont néanmoins alloués de manière ciblée, notamment au titre des subsides d'assurance maladie (+6,7 millions), des institutions spécialisées (+5,2 millions), de Nomad (+2,6 millions) et des EMS (+2,3 millions). Les estimations des besoins de PC

CH-2001 NEUCHÂTEL CHÂTEAU
TÉL. 032 889 40 39 FAX 032 889 60 07 COURRIEL: CORINNE.TSCHANZ@NE.CH

AVS/AI ont en revanche été revues à la baisse (-5,0 millions), tout comme les subsides alloués à HNe (-2,2 millions) dans le cadre des économies annuelles qui lui sont imposées.

Gestion rigoureuse des charges de fonctionnement internes

Globalement, les charges de personnel sont supérieures de 5 millions à celles du budget 2012. Cette très faible progression illustre la rigueur avec laquelle le Conseil d'Etat gère cette part très importante des dépenses de l'Etat. Par ailleurs, les effets de la sortie partielle des mesures restrictives touchant les traitements sont en partie compensés par la progression négative (-1% entre mai 2011 et mai 2012) de l'indice des prix à la consommation. Au total, la progression salariale se situe entre 0,3 et 0,4% en moyenne. A cela s'ajoute une augmentation de 1% de la contribution de la part employeur à prévoyance.ne, sur laquelle le Conseil d'Etat n'a pas d'emprise.

L'augmentation des biens, services et marchandises de 4,4 millions est principalement imputable au rattrapage ponctuel des charges d'orthophonie (application stricte du principe d'échéance), aux frais de sécurité dans les centres d'accueil, ainsi qu'aux transports de détenus, l'évolution des autres charges étant bien maîtrisées.

Participation financière des communes

Face aux défis auxquels le canton est confronté et aux efforts consentis par l'administration, le Conseil d'Etat estime qu'une participation modérée des communes aux efforts de financement du budget de l'Etat est justifiée, dans l'attente de la mise en place du troisième volet de désenchevêtrement des tâches. Les efforts requis, à hauteur de 11 millions, portent sur la reconduction en 2013 de la contribution de solidarité de 9,6 millions instaurée pour 2012, ainsi que sur une participation pérenne de 1,4 million à l'aide sociale accordée aux requérants d'asile et aux réfugiés, dans le cadre du financement ordinaire de l'aide matérielle, ainsi que l'autorisent les dispositions légales actuelles.

Nonobstant cette participation des communes, on observe que dans le même temps, les transferts nets de l'Etat à ces dernières s'accroissent d'un montant identique entre 2012 et 2013 (notamment par le biais d'une aide à la fusion des communes de Milvignes et Val-de-Ruz). Globalement, les communes ne seront ainsi pas davantage mises à contribution qu'en 2012.

Evolution des recettes fiscales

Les recettes fiscales s'accroissent globalement de 14,2 millions (+1,4%) par rapport au budget 2012 et de 39,6 millions (+3,9%) par rapport aux comptes 2011, avec néanmoins de fortes différences entre personnes physiques et personnes morales.

L'impôt direct des personnes physiques tient compte des premiers effets de la réforme fiscale adoptée par le Grand Conseil le 30 mai 2012. Ces derniers engendrent une baisse des recettes d'une vingtaine de millions en 2013, partiellement compensée par une hausse des revenus imposables. Au total, cette catégorie d'impôt diminue de 18,5 millions (-2,5%) par rapport au budget 2012, et ne progresse que faiblement à raison de 2,1 millions (+0,3%) par rapport à 2011.

L'impôt des personnes morales continue de progresser fortement, grâce à la conjonction des effets de la réforme fiscale des entreprises ainsi que de la bonne tenue de l'activité dans certains secteurs, plus particulièrement celui de l'horlogerie. Certaines entreprises qui ont bénéficié d'allégement commencent au demeurant à payer de l'impôt. Cela démontre bien l'efficacité de la nouvelle politique fiscale. Par rapport au budget 2012,

l'impôt dû par les entreprises s'accroît de 26,5 millions (+17,2%). La progression est de 38,5 millions (+27,1%) par rapport à 2011.

Investissements courants en légère hausse

Le volume des investissements nets s'élève à 62,9 millions, contre 60,5 millions au budget 2012. Avec 70,0%, le degré d'autofinancement se situe exactement à la limite du seuil minimal exigé par le frein.

Augmentation de la dette

Après prise en compte des mouvements avec les financements spéciaux, l'insuffisance de financement (augmentation de l'endettement) se monte à 47,9 millions. Au vu de ces prévisions, la dette consolidée à moyen et long terme de l'Etat pourrait atteindre près de 1348 millions à la fin de l'exercice 2013, ce qui représente 7736 francs par habitant.

Incidences du NON au RER – TransRUN sur le budget 2013

Le rejet par le peuple du projet RER - TransRUN dimanche dernier a les effets suivants sur le budget 2013:

- La subvention d'exploitation de 1,3 million à la société TransRUN SA de même qu'un amortissement de 1,7 million sur les investissements en cours deviennent caduques. Le déficit de 13,4 millions peut ainsi être allégé d'un montant total de 3 millions.
- Des investissements à hauteur de 27,5 millions ne seront pas réalisés. Ce montant, qui n'entrait pas dans le calcul des limites du frein à l'endettement, était comptabilisé hors du compte des investissements. Les investissements courants demeurent au niveau budgété de 62,9 millions.

Poursuite du redressement et rétablissement de la cohésion cantonale

Après les réformes fiscales, l'accord sur prévoyance.ne et le plan stratégique HNe, le Conseil d'Etat est d'avis que le redressement des finances sera l'objectif principal de la prochaine législature. Une approche rigoureuse s'impose. Le non au RER-TransRUN ne change rien à cette nécessité. Certains secteurs, particulièrement consommateurs de ressources, reçoivent une attention particulière. On pense ici notamment à la prévoyance sociale dont la croissance régulière des charges prétérite tant l'Etat que les communes. Sans réduire le filet social pour ceux qui en ont besoin, le Conseil d'Etat est convaincu qu'il y a matière à devenir plus efficace dans la distribution des aides. Les secteurs de la formation tertiaire et de la santé recèlent également des potentiels d'économie sans réduire la qualité des prestations. Finalement, le projet de gouvernance des partenariats est également un outil qui doit permettre à l'Etat de mieux maîtriser les subventions. Le Grand Conseil sera saisi d'un rapport avant la fin de la présente législature.

Ainsi qu'il l'a déjà dit à l'issue du scrutin de dimanche dernier, le Conseil d'Etat prêtera conjointement une attention particulière au rétablissement de la cohésion cantonale, mise à mal par le résultat sur le RER-TransRUN. C'est une période délicate qui s'ouvre, dans laquelle la sensibilité des régions et des différentes composantes de notre population devront être prises en considération de manière toute particulière dans les choix politiques qui s'imposeront. Il s'agira également pour le Conseil d'Etat d'ouvrir de nouvelles perspectives de développement, dont notre canton a besoin.

Pour de plus amples renseignements:
Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef suppléant du DJSF, tél. 032 889 64 00.

- **Le projet de budget 2013 de l'Etat et tous les documents relatifs à cette conférence de presse sont disponibles sur www.ne.ch/presse**

Neuchâtel, le 26 septembre 2012